

Le créneau de dépassement sur la RD 771 annulé

Treffieux — Le Département projetait d'élargir la RD 771 entre Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes. Après concertation des riverains et face au rejet des élus locaux, le projet est finalement abandonné.

Le projet est abandonné : la portion de route départementale 771 qui relie Treffieux à Saint-Vincent-des-Landes ne sera finalement pas élargie pour devenir un créneau de dépassement. Freddy Hervochon, vice-président du Département de Loire-Atlantique, en charge des mobilités, l'a annoncé hier.

La décision d'enterrer le projet d'agrandissement de cette route, pour y créer une section de 2x2 voies à 110 km/h, a été prise compte tenu du bilan de la concertation publique. Menée entre le 3 et le 30 octobre 2023, elle a permis de recueillir les avis – favorables comme défavorables – de la population, des riverains, des usagers, des exploitants agricoles sur ce projet.

Les arguments en faveur de l'environnement ont pesé

Pour cela, le Département avait mis en place des permanences, une réunion publique d'information où « **une soixantaine de personnes** » ont fait le déplacement, et des registres (en version papier et numérique, sur une plateforme en ligne). « **6 000 visites** » ont été enregistrées sur la page dédiée au projet sur la plateforme, avancée-t-on au conseil départemental.

Sur les 212 contributions soumises, 106 étaient contre le créneau de dépassement, et 92 y étaient favorables. « **Les avis sont très tranchés. Mais c'est assez normal dans ce genre de projet** », reconnaît le vice-président.

Pour les personnes opposées au projet, les raisons principales concernent « **la faiblesse du gain de temps, la faible accidentologie sur cet axe, le fonctionnement actuel de la RD 771 en termes de trafic, l'artificialisa-**



Sur la RD 771, la zone d'aménagement en discussion démarre au rond-point de la sortie de Treffieux vers Saint-Vincent-des-Landes.

PHOTO : PAUL PASCAL - DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

tion des sols, la consommation des espaces agricoles, l'impact carbone du projet et du trafic, les problématiques d'accès à l'échelle locale, les nuisances pour les riverains, le coût du projet », énumère l'élu.

« Le Département ne passera pas en force »

Côté pro créneau, on cite « **le désenclavement de Châteaubriant, le renforcement de l'accessibilité (services de santé, études...)** et de l'attractivité du territoire, l'amélioration du trafic entre Nozay et Châteaubriant parfois dense avec les poids lourds [le Département estime

que l'axe routier voit passer 8 000 véhicules par jour, dont 12,5 % de poids lourds], **la continuité des aménagements déjà réalisés** ».

L'argument de poids qui a pesé en faveur de l'abandon du projet est l'opposition des deux communes concernées par le tracé de la route, Treffieux et Saint-Vincent-des-Landes, exprimée dans leurs conseils municipaux respectifs. « **Nous avons décidé de ne pas faire contre le territoire, et notamment contre les élus locaux. Le Département ne passera pas en force**, a précisé Freddy Hervochon, car nous sommes convaincus qu'un aménagement comme celui-

ci doit se faire avec les acteurs locaux. »

Une partie du projet n'est cependant pas complètement mise de côté. La création d'une piste cyclable – parallèle à la RD771 et reliant Blain à Châteaubriant via Nozay et Treffieux – est toujours dans les tuyaux, sans que l'on ait de calendrier précis.

Elle doit faire partie d'un programme beaucoup plus large du développement des itinéraires cyclables à l'échelle de la Loire-Atlantique. Ce programme devrait être présenté au budget du conseil départemental en mars.

Béatrice CHOT-PLASSOT.